



# DIFFICULTES FINANCIERES ?

Plusieurs pistes sont possibles :

1. Les prêts d'études aux familles sont accessibles sous certaines conditions pédagogiques, financières, de nationalité, de composition de famille et d'âge. Ils sont entre autres accessibles aux étudiants belges et ressortissant UE (si leur famille réside depuis au moins 5 ans en Belgique). Les prêts accordés vont de 700€ à 1250€ et sont remboursables en 10 semestrialités à partir de la 5<sup>ème</sup> année suivant la fin des études.

Voir les conditions détaillées sur le site <http://www.allocations-etudes.cfwb.be>

*Service des prêts et allocations d'études de la Communauté française*

*Ministère de la Communauté française Boulevard Leopold II 44 1080 Bruxelles*

*Téléphone : 02 413 38 24*

*Téléphone : 02 413 38 25*

*Numéro vert de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 0800/20 000*

*Le formulaire de demande d'un Prêt d'études doit être demandé par téléphone ou par courrier au:*

*Service des Prêts d'études, Rue du Meiboom 16-18 à 1000 Bruxelles.*

*Téléphone:02 413 38 20*

(! Le formulaire doit être renvoyé complété pour le 31 octobre suivant le début de l'année scolaire.)

2. Les allocations d'études (non remboursables) sont accessibles sous certaines conditions pédagogiques, financières, de nationalité, de composition de famille et d'âge. Ils sont entre autres accessibles aux étudiants belges, aux étudiants ressortissant de l'UE pour le moins que l'un de leurs parents soit ou ait été travailleur en Belgique, aux étudiants réfugiés politiques résidant depuis au moins un an en Belgique et d'autres étudiants étrangers s'ils résident depuis au moins 5 ans en Belgique et y ayant effectué 5 années d'études.

Voir les conditions détaillées sur le site <http://www.allocations-etudes.cfwb.be>

Attention aux délais ! Le formulaire d'admissibilité est à renvoyer pour le 31/7 précédent l'année scolaire et le formulaire d'octroi pour le 31/10 suivant la rentrée.

Les formulaires sont disponibles au Conservatoire, ou téléchargeables sur le site cité plus haut.

*Service des prêts et allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

*Ministère de la Communauté française Boulevard Leopold II 44 1080 Bruxelles*

*Téléphone : 02 413 38 24*

*Téléphone : 02 413 38 25*

*Numéro vert de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 0800/20 000*

Remarque : les étudiants qui seraient dans les conditions d'octroi de la bourse et se la voient refuser pour un léger dépassement du plafond de revenus peuvent solliciter une réduction du minerval pour revenus modestes (formulaire disponible au Secrétariat Etudiants)



## DIFFICULTES FINANCIERES ?

3. Les prêts d'études - interventions financières à caractère social des provinces sont accordés sous certaines conditions.  
Renseignez-vous auprès de la députation permanente de la Province de votre domicile ou sur le site de votre province.  
**Site :** [www.provincedeliege.be](http://www.provincedeliege.be) (rubrique Aides et subsides - Social)
4. Une aide financière du CPAS de la commune dans laquelle vous êtes domicilié est parfois envisageable si vous subvenez seul(e) à vos besoins.  
**Site :** [http://www.belgium.be/fr/famille/aide\\_sociale/cpas](http://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/cpas)
5. Une aide sociale du Conservatoire peut être envisagée en dernier recours, après avoir épuisé les autres possibilités. Cette aide, qui ne dépasse généralement pas 1.000 €, peut permettre de faire face à des difficultés temporaires, pour les étudiants en règle de droit d'inscription. La demande (formulaire ad hoc disponible au service du personnel) adressée à M. le Directeur, président du Conseil social doit être rentrée à Mme Ingrid Vande Velde (Service du personnel) au plus tard pour le 31 octobre. Les étudiants étrangers en 1<sup>ère</sup> année doivent également produire une attestation d'équivalence de diplôme. Des renseignements complémentaires ou un entretien pourraient être demandés par le conseil social, par l'intermédiaire de son assistante sociale. Une réponse sera donnée pour début décembre, exceptés les dossiers des étudiants de 1<sup>ère</sup> année qui seront traités au 2<sup>ème</sup> trimestre.

### D'autres possibilités :

#### \* Domaine MUSIQUE :

##### Bourse Wernaers : Octroi de bourses

Depuis 20 ans, le Fonds Wernaers permet ainsi de distribuer chaque année plus de 20 bourses d'un montant de 3.000 euros. Les lauréats sont sélectionnés par un Comité de gestion composé de représentants du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Conseil général des Hautes Écoles et du Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur artistique.

##### Qui peut solliciter une bourse Wernaers ?

Tout étudiant régulièrement inscrit dans l'enseignement supérieur de plein exercice en comptabilité ou en musique, qui a réussi au moins une première année d'études dans une de ces deux disciplines et qui se trouve dans une situation socio-économique difficile.

Remarque : la bourse ne peut être attribuée à l'étudiant qu'une seule fois ; celui qui en a déjà bénéficié ne peut donc introduire de nouvelle demande.

##### Comment poser sa candidature ?

Le dossier complet (voir liste des documents ci-dessous) doit être déposé ou envoyé pour le 31 octobre au plus tard au :

*Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

*Cellule de la Bourse Wernaers*

*Service général de la Gestion de l'Enseignement supérieur (5<sup>e</sup> étage)*

*Madame Pauline PIRSON - Bureau 5F522*



# DIFFICULTES FINANCIERES ?

*Rue Adolphe Lavallée 1*

*1080 BRUXELLES*

Voir les conditions détaillées sur le site : <http://www.enseignement.be/wernaers>

\*Domaine THEATRE :

La Fondation ESTACADE : Possibilités de prêt et aide financière

Site : <http://www.estacade.be/>

e-mail : [info@estacade.be](mailto:info@estacade.be)



**Demande de réduction de minerval pour étudiants de condition modeste**

<p><b><u>Informations concernant l'étudiant(e)</u></b></p> <p>Nom, prénom : Date de naissance : Nationalité : Pr les étrangers, situation de séjour : Etat civil : Niveau d'études (au Conservatoire) : Adresse mail : Domicile légal :</p> <p>Adresse de résidence (si différente) :</p> <p>Téléphone : N° de compte en banque :</p>	<p><b><u>Informations concernant la famille d'origine de l'étudiant(e) :</u></b></p> <p>Père :Nom : Adresse +tél : Profession : Mère :Nom : Adresse + tél : Profession :</p>
<p><b><u>Informations concernant la situation financière de l'étudiant</u></b></p> <p>1. Si l'étudiant pourvoit seul à ses besoins : Nature des revenus : Montants :</p> <p>2. Si l'étudiant est soutenu financièrement par sa famille : Montant mensuel provenant de la famille : Ressources propres (montant + nature) :</p> <p>3. Charges mensuelles (loyer, gaz, élec, etc.) - - -</p> <p>4. Autres démarches déjà faites et n'ayant pas abouti : (bourses, allocations d'études, etc...)</p>	<p><b><u>Informations concernant la composition de famille de l'étudiant lui-même :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- vit seul : oui - non</li><li>- vit en couple : oui - non</li><li>situation professionnelle du conjoint :</li> <li>- autres personnes à charge (enfants etc.) :</li></ul> <p><b><u>Date :</u></b>                      <b><u>Signature</u></b> (précédé de la mention « certifié sincère et véritable »)</p> <p><b><u>Joindre également :</u></b> une lettre de motivation expliquant l'importance de cette aide dans le parcours scolaire et artistique, ainsi que le caractère temporaire de la difficulté. + copie de la carte d'identité + composition de ménage + avertissement- extrait de rôle des parents et de l'étudiant.</p> <p><b><u>Rem :</u></b> 1. <b>sans l'ensemble de ces documents le dossier ne sera pas examiné. D'autres documents pourraient être réclamés ultérieurement, au besoin (ex:listing des opérations bancaires)</b> 2. merci de traduire en français les documents en langue étrangère.</p>



**Informations concernant l'étudiant(e)**

Nom, prénom :  
Date de naissance :  
Nationalité :  
Pr les étrangers, situation de séjour :  
Etat civil :  
Niveau d'études (au Conservatoire) :  
Adresse mail :  
Domicile légal :

Adresse de résidence (si différente) :

Téléphone :  
N° de compte en banque :

**Informations concernant la situation financière de l'étudiant**

1. Si l'étudiant pourvoit seul à ses besoins :  
Nature des revenus :  
Montants :
2. Si l'étudiant est soutenu financièrement par sa famille :  
Montant mensuel provenant de la famille :  
Ressources propres (montant + nature) :
3. Charges mensuelles (loyer, gaz, élec, etc .)  
-  
-  
-
4. Autres démarches déjà faites et n'ayant pas abouti :  
(bourses, allocations d'études, etc...)

**Informations concernant la famille d'origine de l'étudiant(e) :**

Père :Nom :  
Adresse +tél :  
Profession :  
Mère :Nom :  
Adresse + tél :  
Profession :

**Informations concernant la composition de famille de l'étudiant lui-même :**

- vit seul : oui - non
- vit en couple : oui - non  
situation professionnelle du conjoint :
- autres personnes à charge (enfants etc.) :

**Date :**                      **Signature** (précédé de la mention « certifié sincère et véritable »)

**Joindre également :**

une lettre de motivation expliquant l'importance de cette aide dans le parcours scolaire et artistique, ainsi que le caractère temporaire de la difficulté.  
+ copie de la carte d'identité + composition de ménage + avertissement- extrait de rôle des parents et de l'étudiant.

- Rem :1. sans l'ensemble de ces documents le dossier ne sera pas examiné. D'autres documents pourraient être réclamés ultérieurement, au besoin (ex:listing des opérations bancaires)**  
2. merci de traduire en français les documents en langue étrangère.



**A LIRE :**

**Extrait du règlement d'ordre intérieur du Conseil social, mis à jour le 30 mai 2013 :**

**Art. 5,**

§2. Toutes les demandes de bourse doivent parvenir, par écrit, à M. le Président du Conseil social, au plus tard **le 31 octobre** de l'année académique en cours. Les étudiants de 1ère année et les étudiants étrangers ne sont pas tenus de rendre un dossier complet pour le 31 octobre et ce en raison des contretemps inévitables liés à leur rentrée. Ils doivent cependant fournir impérativement pour cette date la grille de candidature complétée, une copie de leur carte d'identité ainsi qu'une lettre de motivation.

Les demandes des étudiants de 1ère année ne seront prises en compte que début février et ce afin de vérifier leur inscription régulière. À fournir (documents originaux ou traduits) :

- lettre de motivation
- photocopie de la carte d'identité
- composition de ménage
- document fourni par l'assistante sociale (complété, daté et signé)
- attestation fiscale des parents et/ou de l'étudiant si il en dispose.

§3. D'éventuels documents pourraient être réclamés par la suite pour clarifier certaines situations administratives et ce, à la demande de Mme Gigot.

§4. Une éventuelle bourse sera octroyée à condition d'avoir payé le minerval.

§5. L'assistante sociale examine les dossiers complets et les présente, en séance, aux membres présents sans mentionner les noms des demandeurs. Le Conseil social donnera une réponse pour début décembre.